

Guide à destination des directeurs d'école et des chefs d'établissement

SOMMAIRE

Introduction

- 1. Description de l'école ou de l'établissement scolaire**
- 2. Organisation de l'école**
- 3. Les liens avec l'extérieur**
- 4. Déclencher l'alarme**
- 5. Alerter**
 - 5.1. Quel numéro appeler ?**
 - 5.2. Qui donne l'alerte aux forces de l'ordre ?**
- 6. Réagir en cas d'attaque à l'intérieur de l'école ou de l'établissement scolaire**
 - 6.1. S'échapper**
 - 6.2. S'enfermer**
 - 6.3. Faire un état de la situation**
- 6. Réagir en cas d'attaque à l'extérieur et à proximité de l'école ou de l'établissement scolaire**
- 7. Réagir en cas d'alerte à la bombe ou de découverte d'un objet suspect**
- 8. Lever l'alerte**
- 9. Quelques liens utiles**
- 10. Annexes**

Introduction

Le PPMS attentat-intrusion est un « plan ». Il est destiné à la fois à l'école ou à l'établissement scolaire et aux forces de sécurité qui devraient intervenir en cas d'attentat, d'intrusion malveillante ou de toute autre forme d'attaque menaçant directement ou indirectement la sécurité des personnes présentes sur le site.

- Pour l'école ou l'établissement scolaire, le PPMS permet d'avoir réfléchi aux réactions à avoir dans ces situations de crise, en fonction des particularités de chaque établissement d'enseignement. Cette réflexion et les tests que constituent les exercices aident à acquérir progressivement des réflexes permettant de réagir de façon immédiate en mettant en œuvre des comportements qui auront été prédéfinis.

Il s'agit d'anticiper pour disposer, en temps voulu, des modes opératoires et des réflexes permettant de pallier l'effet de sidération.

Le PPMS est donc le résultat d'une réflexion collective, menée dans la phase de son élaboration et lors des exercices qui permettent d'en valider la pertinence, et un recueil de règles à observer en situation de crise.

- Pour les forces de l'ordre qui ont ce PPMS à leur disposition, le document doit permettre d'appréhender les caractéristiques de l'établissement scolaire (personnes présentes sur le site et infrastructures) et la procédure mise en œuvre en situation de crise. Le PPMS doit être accompagné des plans de l'école ou de l'établissement. En effet, connaître ces données et disposer des plans facilite l'intervention des forces de sécurité.

Il est un mode d'emploi aussi simple que possible, connu et maîtrisé par tous. Chaque membre de la communauté éducative sait précisément ce qu'il doit faire en situation de crise. Il est présenté au conseil d'école ou au conseil d'administration.

Le directeur d'école ou le chef d'établissement transmet le PPMS attentat-intrusion à l'IA-DASEN de son département accompagné, dans la mesure du possible, des plans de l'école ou de l'établissement scolaire. L'IA-DASEN se charge de les adresser à la préfecture ou aux forces de l'ordre. Lorsque les plans sont mis à jour, le directeur de l'école ou le chef d'établissement les transmet à l'IA-DASEN.

1. Description de l'école ou de l'établissement scolaire



Ces données doivent être actualisées tous les ans.

École, Etablissement : Ecole publique primaire des hirondelles	Adresse principale : 2 route de Saint-Cyr, 85540 CURZON
Adresse des autres accès donnant sur la voie publique : -	
N° RNE : 0850294H	Commune : Curzon
N° tél : 02.51.97.42.66	N° tél restaurant scolaire : -
N° fax : -	Courriel : ce0850294h@ac-nantes.fr
Directeur (trice), Chef d'établissement : Tison Antoine	N° tél lieu de mise à l'abri (poste communication) : -
Dossier mis à jour le : 30/10/18	Dernier exercice réalisé le : -

2. Organisation de l'école, de l'établissement :

★ Organisation matérielle

Nombre de bâtiments : 4

- | | |
|-----------------------------------------------------------------------|---------------------|
| - bâtiment 1: CE1-CE2-CM1-CM2 + direction + sanitaires + bibliothèque | nombre d'étages : 0 |
| - bâtiment 2 : Maternelle et CP + sanitaires | nombre d'étages : 0 |
| - bâtiment 3 : . Salle de motricité | nombre d'étages : 0 |
| - bâtiment 4 : Cantine + cuisine + sanitaires | nombre d'étages : 0 |

Y-a-t-il un service de restauration scolaire ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Dans l'enceinte de l'école ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sinon, préciser le lieu : -	Y-a-t-il un service d' accueil périscolaire ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Dans l'enceinte de l'école? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sinon, préciser le lieu : -
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

★ Horaires

matin	Temps périscolaire: de 7h30 à 8h50	Temps scolaire: de 8h50 à 12h00
midi	Temps de restauration : de 12h00 à 13h20	
soir	Temps périscolaire: de 16h30 à 18h00	Temps scolaire: de 13h20 à 16h30

★ Organisation pédagogique

Tableau 1 : organisation pédagogique

N° de la classe Classe de (Nom enseignant)	Niveau scolaire	Nombre d'élèves dont élèves en situation de handicap	Emplacement de la classe (n°, nom du bâtiment, étage)
n°1 – Mme Rondeau	PS-MS-GS-CP	18	Bâtiment n°2, rez-de-chaussée
n°2 – Mr Tison	CE1-CE2 CM1-CM2	18 dont 1 en situation de handicap	Bâtiment n°1, rez-de-chaussée
TOTAL ECOLE, ETABLISSEMENT		36	

★ Sites extérieurs où les classes se rendent régulièrement (à insérer dans l'annuaire de crise)

Site	Téléphone	Site	Téléphone
Bibliothèque	-	Piscine	02.51.27.88.98
Salle de sport	-	Autres lieux	-

★ Effectif des personnels :

• Personnels enseignants	Mr Tison – CE1-CE2-CM1-CM2 Mme Rondeau – PS-MS-GS-CP Mme Maus (le vendredi)
• Personnels administratifs et Techniques (État et Collectivités locales)	ROY Irène (Aide en classe occupant les fonctions d'ATSEM- Cantine – TAP) VRIGNAUD Catherine (Aide en classe occupant les fonctions d'ATSEM- Cantine – TAP)
• Autres personnels (préciser)	Gaborit Mélanie (AVS)
• Total	5

3. Liens avec l'extérieur.

FRÉQUENCE France Bleu : 99,9 Mhz

FRÉQUENCE France Info : 105,5 Mhz

FRÉQUENCE France Inter : 88.3 Mhz

FRÉQUENCE radio locale conventionnée par le préfet : 164 Mhz

Numéro d'urgence du rectorat : 02 51 81 68 22

Numéro d'appel de la cellule de crise académique : 02 51 81 68 22

Numéro d'appel de la cellule de crise départementale : 06 25 69 21 27

Numéro d'appel de la préfecture : 02 51 36 70 85

Numéro d'appel de la DSDEN	02 51 45 72 00
Numéro d'appel de l'IEN	02 51 95 14 69
Numéro d'appel du commissariat de police ou de la brigade de gendarmerie (17 à privilégier en toutes circonstances)	Gendarmerie de la Tranche sur mer 02.51.30.30.11
Numéro d'appel de la mairie	02 51 30 81 09

4. Déclenchement de l'alarme :

Situations d'alerte	Type d'alarme déclenchée	Personne(s) responsable(s) du déclenchement
Attentat ou attaque se déroulant au sein de l'établissement	Talkie Walkie <i>(alerte différente des alertes incendies et PPMS « risques majeurs » en cours d'installation)</i>	Mr Tison
Attentat se déroulant à l'extérieur et à proximité de l'établissement	Talkie Walkie <i>(alerte différente des alertes incendies et PPMS « risques majeurs » en cours d'installation)</i>	Mr Tison

5. Qui alerter ?

5.1. Les numéros à appeler

- D'abord : **17**

- Ensuite, n° d'urgence du rectorat : 02 51 81 68 22

Et numéro d'appel de la cellule de crise départementale : 06 25 69 21 27

5.2. Qui donne l'alerte aux forces de l'ordre ?



Le PPMS attentat-intrusion répertorie ici, la ou les personnes désignées, en principe, pour appeler les forces de l'ordre sachant :

- Que la personne normalement désignée peut-être dans l'incapacité de donner l'alerte
- Que l'alerte est donnée par celui qui est en mesure de le faire
- Qu'il ne faut pas imaginer que quelqu'un d'autre a déjà donné l'alerte

ORIGINE DU DANGER	PERSONNES PRIORITAIREMENT DESIGNÉES POUR DONNER L'ALERTE
En cas d'attentat ou d'attaque au sein de l'école ou de l'établissement scolaire	Mr Tison et Mme Rondeau
En cas de sac abandonné ou d'objet suspect	Mr Tison et Mme Rondeau
En cas de comportement suspect	Mr Tison et Mme Rondeau



Informations à donner lors d'un appel au 17

Toute personne qui appelle les forces de l'ordre doit essayer de donner les informations essentielles répondant à trois questions :

• Où a lieu l'attaque ?	Localiser l'attaque : identification de l'école ou de l'établissement et adresse exacte + si possible, emplacement des assaillants sur le site.
• Qu'est-ce qui se passe ?	Décrire l'attaque : mode opératoire, nombre d'assaillants, victimes.
• Quelle a été la réaction ?	Donner le positionnement des élèves et des personnels.

6. Réagir en cas d'attaque à l'intérieur de l'école ou de l'établissement scolaire.



Lorsque l'événement se déroule dans l'enceinte de l'établissement ou de l'école, il faut :

- d'abord mettre en sécurité les personnes présentes sur le site et déclencher l'alarme pour alerter en interne,
- ensuite alerter les forces de l'ordre en appelant le 17.

Le PPMS attentat-intrusion doit envisager deux scénarios auxquels les exercices permettent de se familiariser :

- s'échapper,
- s'enfermer.

Lors de la préparation d'un exercice ou lors du retour d'expérience, le PPMS peut évoluer pour prendre en compte les difficultés rencontrées ou les oublis constatés.

6.1 S'échapper

Condition 1	• Être certain que vous avez identifié la localisation exacte du danger.
Condition 2	• Être certain de pouvoir vous échapper sans risque avec les élèves.
Dans tous les cas :	<ul style="list-style-type: none">• Rester calme.• Prendre la sortie la moins exposée et la plus proche.• Utiliser un itinéraire connu.• Demander le silence absolu



Le PPMS définit salle par salle (sans oublier le CDI, les salles de repos, les réfectoires et les gymnases, par exemple) l'itinéraire et la sortie à emprunter.

Tableau 2 à renseigner

6.2. S'enfermer

Trois hypothèses doivent être envisagées :

- Les élèves sont dans des classes où il est possible de s'enfermer,
- Les élèves sont dans des classes où il est dangereux de s'enfermer (exemple, rez-de-chaussée avec baies, absence de portes, etc.),
- Les élèves sont à l'extérieur : récréation, cantine, mais aussi intercour.

Situation 1 : les élèves sont dans des classes prévues pour le confinement.	<ul style="list-style-type: none">• Rester dans la classe.• Verrouiller la porte.
Situation 2 : les élèves doivent quitter leur classe ou sont à l'extérieur	<ul style="list-style-type: none">• Rejoindre les locaux pré-identifiés les plus sûrs.
Dans tous les cas :	<ul style="list-style-type: none">• Se barricader au moyen du mobilier identifié auparavant.• Éteindre les lumières.• S'éloigner des murs, portes et fenêtres.• S'allonger au sol derrière plusieurs obstacles solides.• Faire respecter le silence absolu (portables en mode silence, sans vibreur).• Rester proche des personnes manifestant un stress et les rassurer.• Attendre l'intervention des forces de l'ordre.



Le PPMS définit salle par salle (sans oublier le CDI, les salles de repos, les réfectoires et les gymnases, par exemple) les actions à effectuer et les personnes chargées de leur exécution.

Tableau n°3 à renseigner

6.3. Faire un état de la situation.

Prévoir le recensement des élèves et des personnels présents sur le site au moment de l'attaque et de leur état de santé :

Nombre total d'élèves présents :

Nombre total d'élèves absents :

Nombre total d'adultes présents :

Prévoir ce qui doit être à disposition dans les salles :

Mallette PPMS « Attentat-intrusion »
(Sur le modèle de la fiche 7 du PPMS Risques majeurs)

Fiche 7 (bis)

DOCUMENTS

- Tableau d'effectifs vierge
- Copie de la fiche de mission des personnels et des liaisons internes
- Plan indiquant les lieux de mise en sûreté (internes ou externes)

MATERIEL

- Gobelets ;
- Seau ou sacs plastiques (si pas d'accès W-C)
- Jerrican d'eau
- Sucres enveloppés
- Mouchoirs en papier
- Garnitures périodiques

NB : les quantités de produits varient en fonction du nombre de lieux de mise en sûreté, en fonction aussi du nombre d'élèves.

7. Réagir en cas d'attaque à l'extérieur et à proximité de l'école ou de l'établissement scolaire

Si l'établissement est alerté d'une action terroriste se déroulant à proximité ou s'il est inclus dans un périmètre de sécurité, il faut a priori isoler le site de l'école ou de l'établissement scolaire de son environnement et différer toute sortie.

Selon les directives reçues, il convient alternativement :

- De fermer toutes les entrées et de continuer les activités en cours, sans exposition vis-à-vis de l'extérieur
- De regrouper les élèves à l'intérieur de lieux prédéfinis (lieux de confinement) ;
- De se conformer aux instructions, en cas d'évacuation des lieux ordonnée par la préfecture ;
- Dans tous les cas, de faire en sorte que les élèves se trouvant à l'extérieur de l'établissement (sorties, piscine, etc.) restent sur le lieu de l'activité extérieure ou rejoignent les lieux désignés par les services préfectoraux.

8. Réagir en cas d'alerte à la bombe ou de découverte d'un objet suspect

- Éloigner les élèves en les confinant, si nécessaire, dans un espace fermé situé à distance.
- Ne jamais manipuler ou déplacer l'objet suspect.
- Appeler la police ou la gendarmerie (17) en précisant, autant que possible, la nature de l'engin ou l'aspect de l'objet, le lieu précis de découverte et les coordonnées de la personne à contacter.
- Établir un premier périmètre de sécurité dans l'attente de l'arrivée des services de police ou de gendarmerie.

9. Fin de l'alerte

L'alerte ne peut être levée que par les forces de l'ordre.

10. Quelques liens utiles

- Annexe n°2 du BO N°15 du 13 avril 2017 - Organiser un exercice « attentat-intrusion ».

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=115583

- Guide à destination des chefs d'établissement, des IEN et des directeurs d'école

http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2016/08/2016_guide_sgdsn_men_616100-1.pdf

- Guide à destination des organisateurs, des directeurs et des animateurs en charge d'accueils collectifs de mineurs à caractère éducatif

http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2017/01/guide_vigilance_attentats_-_accueil_collectifs_de_mineurs_annexe.pdf

- Consignes de sécurité applicables dans les établissements relevant du ministère de l'EN



Document à afficher

<http://www.education.gouv.fr/cid85267/consignes-securite-applicables-dans-les-etablissements-relevant-ministere.html>

- Instruction MENESR-MIN du 12 avril 2017 relative au renforcement des mesures de sécurité et de gestion de crise applicables dans les écoles et les établissements scolaires

11- Annexes

1 – Information des familles – les bons réflexes

2 – Fiche de suivi des exercices de PPMS à inclure dans le registre Sécurité

3 et 3 bis – Fiche d'évaluation d'un exercice PPMS « Attentat-intrusion » (Ecoles –collèges/lycées)

4 – Plan des locaux.

Information des familles : les bons réflexes

(À remettre aux familles lors de chaque rentrée scolaire)

En cas d'alerte

Écoutez la radio.
Respectez les consignes des autorités.

**FREQUENCE France Bleu : 93,2 Mhz (La Roche sur Yon)
ou 99,9 Mhz (Les Sables d'Olonne).**

**FREQUENCE France Info : 105,5 Mhz
FREQUENCE France Inter : 88,3 Mhz
FREQUENCE radio locale conventionnée par le préfet :
164 Mhz France Info Grandes Ondes.**



N'allez pas chercher votre enfant pour ne pas l'exposer, ni vous exposer à toutes sortes de risques.



Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans son école ou son établissement.

Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux afin que les secours puissent s'organiser le plus rapidement possible.



Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).

Annexe 2

Fiche de suivi des exercices du PPMS « attentat-intrusion » à inclure dans le Registre Sécurité de l'établissement

Ecole, Etablissement

Ecole publique primaire des hirondelles à Curzon

En début de chaque année scolaire, le PPMS doit être revu et corrigé en fonction des personnels nommés sur l'établissement ou en cas de changements matériels (travaux...) puis réexpédié aux contacts listés ci-dessous.

Institution	Service	Adresse	Contact
Mairie	Secrétariat	3 place de la Mairie 85540 CURZON	Tél : 02 51 30 81 09 Fax : 02 51 30 84 25
Circonscription	IEN : Philippe DOURIAUD	02 51 95 14 69	Correspondant Sécurité CPC : Lionel MARCHAND 02 51 56 05 68

Dates des exercices	Conditions particulières	Observations	Nom du directeur/trice Nom du chef d'établissement

Annexe 3

Fiche d'évaluation d'un exercice PPMS « attentat / intrusion » - Ecoles

(Adresser une copie à l' IEN de la circonscription)

Circonscription :

École :

Commune :

Directeur :

Date	Heure de déclenchement	Nature de l'exercice - Type de risque ? (attentat/intrusion,...)

	Oui	Non	Non testé	Observations
Modalités d'organisation				
• Inopiné (préciser l'origine du déclenchement)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• Présence d'observateurs extérieurs (si oui, nombre, qualité) :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• Circonstances particulières	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Quelle option a été choisie ?				
FUITE Où ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
MISE à L'ABRI Comment ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Alerte / fin d'alerte				
• Quel signal sonore a été utilisé ? :				
• L'alerte a été entendue par tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• Modalités de fin d'alerte				
Application des consignes générales				
• Mise à l'abri de tous les présents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Préciser la durée :
• Le comptage s'est effectué sans problème (élèves, adultes)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• Respect du rôle de chacun	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mise en sûreté	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• Absence de panique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• Gestion du stress et de l'attente	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• Prise en charge des personnes handicapées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• Disponibilité des traitements spécifiques dans le cadre des projets d'accueil individualisé (PAI)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• Réactions adaptées aux situations inattendues	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Application des consignes particulières				
• Cuisines / Locaux techniques (personnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• Cantine (élèves)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• Dortoirs (sur temps de sieste)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Matériel utilisé				
• Mallette PPMS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• Moyens de communication opérationnels (téléphone portable : SMS)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• Toilettes et points d'eau accessibles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• PPMS actualisé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• Plans de l'école	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• Listes à jour	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

• Heure de fin :
• Durée totale de l'exercice :

COMMENTAIRES :

Document renseigné par (préciser nom et qualité) :

Ecole publique des Hirondelles - CURZON

Plan de l'établissement - Annexe jointe au PPMS

